

Conférence de presse annuelle, 25 avril 2018, Berne

**Discours de Casimir Platzer,
Président GastroSuisse**

Comment se porte l'hôtellerie-restauration? Un état des lieux

(Seule la parole prononcée fait foi)

Fin 2017, les signaux positifs ont permis une fin conciliante de l'exercice. Météo, économie et cours du change – ils ont, dans leur ensemble, été plus favorables à notre branche.

Les raisons de la confiance:

- l'amélioration du climat de consommation,
- une reprise de l'économie ainsi que
- l'affaiblissement du franc.

Un changement de cap semble se dessiner. Après la fin de la saison hivernale de 2018, le tourisme a même connu un retournement de tendance et on a senti un soulagement dans les lieux de vacances suisses après Pâques.

Mais il est vrai aussi que tout ce qui brille n'est pas or. Il est prématuré de crier victoire. Le tableau général est mitigé. Ceci est confirmé par un regard sur les **principaux indicateurs**:

Le **chiffre d'affaires** reflète la tendance à la hausse dans l'hôtellerie-restauration. La consommation hors foyer s'est élevée dans l'ensemble à CHF 23.619 milliards de francs en 2017. Le marché a progressé de 5.6% par rapport à l'année précédente. Un chiffre d'affaires total de cet ordre a été atteint pour la dernière fois en 2012.

Cependant, il reste encore beaucoup à rattraper. L'ancien record des années 2000 est encore bien loin. Par rapport à la meilleure année (2010), le chiffre d'affaires a chuté de pas moins de 9.6%.

L'**indicateur KOF** donne une image tout aussi contrastée. A cet égard, il apparaît que la tendance à la hausse de l'année dernière stagnait de nouveau déjà au quatrième trimestre 2017. Après un premier véritable essor de l'hôtellerie-restauration, les ventes du dernier trimestre étaient déjà en recul de -0,9 pourcent. Une entreprise sur sept jugeait ses effectifs en personnel trop élevés.

A première vue, **le nombre de nuitées** (selon HESTA) donne de l'espoir. Il montre une augmentation globale significative de 5.2% pour 2017. Mais à regarder de plus près, la joie est plus mitigée: le chiffre d'affaires par nuitée est en baisse. Dans la lutte pour les parts de marché internationales, les prix ont subi une pression. A cela s'ajoute une augmentation de l'offre de lits, en particulier dans les villes. Une augmentation des nuitées dans le contexte d'une baisse des prix ne signifie de loin pas une hausse du chiffre d'affaires, a fortiori des bénéfices.

L'image ambivalente est également confirmée par l'analyse des **inscriptions au registre de commerce**: il est frappant de constater un solde négatif élevé, en particulier dans les restaurants en 2017 par rapport aux années précédentes. Les nouvelles inscriptions ont fortement chuté.

Résultat: Il y a des lueurs d'espoir, mais une reprise plus pérenne est nécessaire pour ramener la branche à un niveau permettant d'effectuer de manière urgente les investissements nécessaires et d'assurer la compétitivité. La branche sait qu'elle doit anticiper le changement. Les coopérations, les innovations et les nouvelles technologies sont des opportunités importantes. La branche a prouvé son agilité. Cependant, la politique doit également jouer son rôle: cela inclut moins de coûts de la réglementation, plus de liberté d'approvisionnement et moins de distorsions du marché.

Cela m'amène aux **objectifs politiques de 2018**.

Nous avons placé l'influence sur la réglementation en tête de liste des tâches. Notre travail porte ses fruits. Grâce à un lobbying puissant, une **législation sur les denrées alimentaires** a été mise en œuvre, laquelle convient aux PME de la branche. De l'administration au Conseil fédéral en passant par le Parlement, nous nous sommes battus

jusqu'au bout pour que des dispositions irréalistes soient adaptées. Nous y sommes parvenus.

Le dépôt de l'**Initiative des Prix équitables (IPE)** a assuré une conclusion heureuse à l'exercice politique 2017. Bien avant l'expiration du délai de collecte, nous avons pu déposer un nombre suffisant de signatures au sein d'une vaste alliance et souligner notre portée politique. Le 19 janvier 2018, la Chancellerie fédérale a confirmé l'aboutissement de l'initiative. D'ici à mi-décembre 2018, le Conseil fédéral doit désormais rédiger un message. Début mars, il a traité l'initiative pour la première fois et chargé le Seco de développer une variante avec un contre-projet direct. Notre position est claire:

- La simple focalisation sur le géo-blocage n'est pas suffisante.
- Le démantèlement des droits de douane industriels est une bonne chose, mais ce n'est pas suffisant.
- Un ajustement de la loi antitrust est nécessaire.
- Le seuil d'intervention de la COMCO en cas de comportement abusif des sociétés relativement puissantes sur le marché doit être abaissé pour que la loi sur les cartels (article 7) ne soit plus lettre morte.

La politique a l'opportunité de faire bouger les lignes au profit non seulement des entreprises, mais également des consommateurs. Si cela échoue, le vote du peuple devra s'en charger.

Les deux priorités politiques du moment comprennent la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse et l'engagement pour un partage équitable des charges concernant les allocations familiales.

Tout d'abord, s'agissant de la **mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse**: le 1^{er} juillet, la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse devrait être achevée. L'hôtellerie-restauration sera fortement affectée par les nouvelles règles. L'obligation de communiquer les emplois vacants est en premier applicable à tous les types de profession à partir d'un taux de chômage national moyen de 8%.

La nomenclature suisse des professions 2000 (NSP 2000) doit être utilisée pour le calcul, **un classement, qui présente deux défauts majeurs**. Nos principales critiques portent sur les points suivants:

- La NSP 2000 ne fait pas de distinction entre les professionnels et les auxiliaires. La catégorie professionnelle «Personnel de cuisine» comprend aussi bien des cuisiniers en chef qualifiés ayant de nombreuses années d'expérience que le personnel auxiliaire sans formation professionnelle, tel que les plongeurs ou les aide-cuisiniers.
- Ni les qualifications professionnelles, ni les profils de formation des chômeurs ne sont pris en compte.
- L'hôtellerie-restauration se voit imputer un grand nombre de chômeurs néophytes, sans qualifications professionnelles dans l'hôtellerie-restauration.
- Les professions respectives ne sont pas différenciées de manière adéquate.

Par conséquent, **le taux de chômage notamment pour les cuisiniers qualifiés est gravement faussé**. Par conséquent, nous exigeons que:

- la distorsion soit corrigée,
- la catégorie professionnelle «Personnel de cuisine» soit ventilée en catégories proches de la réalité, comme cela est le cas dans pratiquement toutes les autres branches, et que
- le «matching» entre les employeurs et les demandeurs d'emploi dans le portail de l'emploi work.swiss soit encore amélioré.

Personne ne saurait trouver un intérêt à ce que la priorité aux chômeurs devienne un coûteux alibi d'aucune utilité.

La deuxième priorité actuelle concerne les allocations familiales: GastroSuisse se félicite de l'adoption de la motion du conseiller aux Etats, Isidor Baumann dans le Conseil des Etats visant à corriger l'erreur systémique des allocations familiales.

De quoi s'agit-il? La loi sur les allocations familiales actuellement en vigueur est une loi récente. Elle est applicable depuis 2009. Ce n'est que maintenant que ses effets se manifestent véritablement. A cet égard, une erreur, dont les conséquences négatives s'aggravent encore avec le temps, devient de plus en plus évidente.

Les allocations familiales ou pour enfants sont une préoccupation sociale et sociétale depuis près de 100 ans. Aujourd'hui, nous devons constater que **le concept initial pour améliorer la solidarité ne fonctionne pas.**

Les différences structurelles entre les diverses branches et les caisses de compensation pour allocations familiales sont trop grandes. Le degré de l'inégalité de traitement est flagrant. Les caisses de compensation pour allocations familiales des assurances, banques, médecins et pharmaciens ont des taux de cotisation bien inférieurs à 1%. Les boulangers, restaurateurs, détaillants et bouchers payent par contre de 1.5 à presque 2%. La branche de la publicité a, dans 19 cantons, un taux de cotisation de seulement 0.1% contrastant, par exemple, avec le secteur du travail temporaire en Valais avec 3.36%.

A l'échelon national, les taux de cotisation peuvent varier selon un facteur de 33. Etant donné que les cotisations sont basées sur les salaires, les branches du secteur des prestations financières, par exemple, représentent une masse salariale élevée mais avec des bénéficiaires tendanciellement moins nombreux. Par conséquent, ils ont de faibles taux de cotisation, alors que les branches aux salaires plus bas, avec des familles nombreuses, des mères célibataires et une proportion élevée de travailleurs à temps partiel sont désavantagées. Ceux qui ont le plus besoin des prestations sont lésés par des cotisations élevées. Ici, la solidarité ne joue pas.

De plus en plus de cantons introduisent un système de péréquation des charges pour corriger cette erreur et développer la solidarité intersectorielle. Déjà 16 cantons pratiquent une péréquation des charges semblable à l'AVS, et au moins trois autres cantons en discutent sérieusement.

La péréquation des charges au niveau cantonal corrigerait l'erreur systémique de la loi sur les allocations familiales. La motion Baumann va dans le bon sens. Nous saluons vivement son approbation.

Enfin, le traitement inégal et la demande d'une égalité des chances pour tous seront abordés dans le prochain sujet politique: **Airbnb**. Airbnb est un acteur en croissance vertigineuse sur le marché. Selon diverses études de «l'Observatoire Valaisan du Tourisme», le nombre des objets d'hébergement proposés sur Airbnb en Suisse a considérablement augmenté. On

estime qu'Airbnb a généré trois millions de nuitées en 2017 (8% des nuitées de la branche hôtelière).

Cependant, il existe de nombreux domaines où les fournisseurs d'hébergement conventionnels sont concrètement défavorisés par rapport aux fournisseurs Airbnb:

- les impôts / la taxe sur le tourisme / la taxe de séjour,
- l'obligation de s'inscrire pour les clients étrangers,
- les règles d'hygiène de la législation alimentaire,
- les règles de sécurité concernant la protection contre l'incendie

L'hôtellerie-restauration ne s'oppose pas à la concurrence. Mais nous luttons contre des conditions inégales. Nous avons ce sujet sur notre radar politique.

Pour terminer, jetons un coup d'œil sur la **votation populaire fédérale du 10 juin 2018** et les projets pertinents pour notre branche:

La nouvelle **loi sur les jeux d'argent** apporte des améliorations pour l'hôtellerie-restauration. La révision est équilibrée et tient compte des besoins de l'hôtellerie-restauration. Nous recommandons donc un OUI.

L'initiative «Monnaie pleine» entend transformer radicalement le système bancaire suisse. Cette expérience de monnaie pleine, unique à l'échelle mondiale, augmenterait les frais bancaires, rendrait les avoirs d'épargne moins flexibles et entraverait l'octroi de crédit. La situation continuerait de s'aggraver pour l'hôtellerie-restauration. Nous disons donc NON.